

(19)



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets



(11)

EP 3 015 025 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
04.05.2016 Bulletin 2016/18

(51) Int Cl.:
A47C 7/70 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 15382381.0

(22) Date de dépôt: 22.07.2015

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA

(30) Priorité: 28.10.2014 ES 201431399 U

(71) Demandeur: **Eredú, S. Coop.**
20250 Legorreta (Gipuzkoa) (ES)

(72) Inventeur: **OLANO JAUREGUI, Juan Carlos
20250 Legorreta (Gipuzkoa) (ES)**

(74) Mandataire: **Urizar Barandiaran, Miguel Angel
Gordoniz 22, 5º 6454
48012 Bilbao (Bizkaia) (ES)**

Remarques:

Revendications modifiées conformément à la règle
137(2) CBE.

(54) SUPPORT DÉMONTABLE, PORTEUR DE TABLETTES-ÉCRITOIRE SUR SIÈGES

(57) Support démontable, porteur de tablettes-écrivain en siège, comportant un corps principal (1) porteur de la propre tablette-écrivain (T) et avec une configuration générale en "L", disposant fixement sur son aile horizontale (11) une première pièce de fixation (2) et sur son aile verticale (12) une seconde pièce de fixation (3) ; avec la particularité de que les deux pièces de fixation (2), (3) disposent de conformations respectives stratégiques et stratégiquement orientées pour monter/démonter cet ensemble sur un tubulaire horizontal (A1) et sur un tubulaire vertical (A2) de l'armature (A) du siège sans outil auxiliaire ni manipulation complexe.

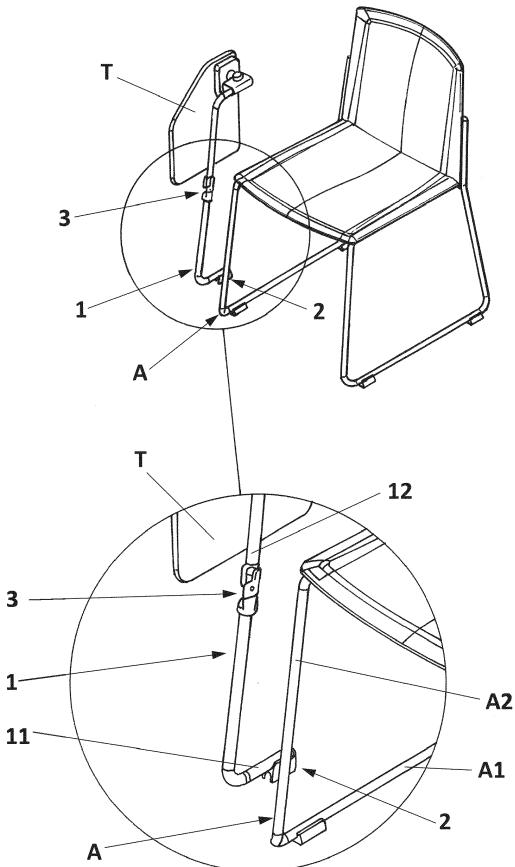


FIG. 1

Description**Objet de l'invention**

[0001] L'objet de l'invention se réfère à un support démontable et porteur de tablettes-écritoire destiné particulièrement aux chaises et en général aux sièges, modulaires ou non, utilisés dans les établissements d'enseignement ou dans les salles de réunions et équipés de tablettes servant de mini-écritoire pour permettre la prise de notes.

Antécédents de l'invention

[0002] Dans l'état actuel de la technique, les tablettes-écritoire montées sur l'armature des sièges sont déjà connues.

[0003] Avec la technologie primitive, ces tablettes-écritoire étaient montées sur l'armature du siège, lequel devait posséder une structure caractéristique prévue à cet effet.

[0004] Avec la technologie plus récente, les tablettes-écritoire sont montées sur l'armature du siège et sont escamotables pour être utilisées ou non. Par exemple, et entre autres, les documents ES1029256, ES2294879 (du propre demandeur), US6073997 et US6224149 se réfèrent à des dispositifs de tablettes-écritoire escamotables pour sièges.

[0005] Un problème non résolu par la technologie connue, indépendamment du fait que les tablettes-écritoire soient escamotables ou non par rapport à la structure/armature du siège, est qu'elles ne peuvent être montées que sur des sièges avec accoudoir.

[0006] Un autre problème non résolu par la technologie connue réside dans le fait que les tablettes-écritoire ne peuvent pas être démontées/séparées de l'armature des sièges ; c'est-à-dire, un siège avec tablette-écritoire ne pourra pas s'en séparer (même si celle-ci peut être repliée pour ne pas gêner ou interférer lorsque le siège est utilisé simplement en tant que tel), car le démontage de la tablette-écritoire de l'armature du siège demande un outil auxiliaire, beaucoup de temps et/ou de main d'oeuvre spécialisée.

Description de l'invention

[0007] L'objet de l'invention a pour but de régler ces problèmes : il préconise un support à la structure simple, porteur de la tablette-écritoire et pouvant être monté/démonté rapidement sur l'armature de n'importe quel siège et ce sans outil auxiliaire. Il se caractérise du fait :

- qu'il comporte un corps principal, porteur de la tablette-écritoire, avec une configuration générale en « L », avec fixée sur une de ses ailes une première pièce de fixation et sur son autre aile une seconde pièce de fixation ; avec la particularité que les deux pièces de fixation disposent de conformations stra-

tégiques et stratégiquement orientées au montage/démontage de cet ensemble sur l'armature du siège d'une manière rapide et sans outil auxiliaire ni manipulation complexe ;

- la première pièce de fixation définit une poche longitudinale supérieure pourvue d'une paroi/butée sur une de ses bases et une poche longitudinale inférieure déformable élastiquement pour être montée/démontée sur un tubulaire horizontal de l'armature du siège par déformation élastique ;
- la seconde pièce de fixation définit les deux bras en arc émergeant en contraposition, déphasés linéairement en délimitant entre eux une ouverture, et coaxiaux entre eux aussi délimitant en continuité un logement pour être montés/démontés sur un tubulaire vertical de l'armature du siège ;
- lesdits moyens pour fixer la première pièce de fixation sur l'aile horizontale du corps principal sont des orifices réalisés dans la paroi interne commune aux deux poches longitudinales pour y insérer des vis se vissant sur l'aile horizontale du propre corps principal ;
- lesdits moyens pour fixer la seconde pièce de fixation sur l'aile verticale du corps principal sont des orifices réalisés sur une portion de siège- pour y insérer des vis qui se vissant sur l'aile verticale du propre corps principal ; et
- en particulier ce corps principal est tubulaire.

[0008] Aux fins de l'invention, il est indifférent :

- que la tablette-écritoire soit installée sur le corps principal solidairement ou rabattable ;
- que le siège ait ou non des accoudoirs. Les accoudoirs (si le siège en est équipé) ne doivent pas interférer avec la trajectoire du corps principal ni avec les pièces de fixation dans leurs mouvements pour le montage/démontage de l'ensemble sur l'armature du siège.

45

[0009] D'autres configurations et avantages de l'invention peuvent être déduits à partir de la description suivante, et des revendications dépendantes.

Description des dessins

[0010] Pour mieux comprendre l'objet de l'invention, un modèle préférentiel de réalisation est représenté sur les figures ci-jointes, susceptible de modifications accessoires n'altérant aucunement son fondement. Dans ce cas :

La figure 1 représente une vue générale schémati-

que et un agrandissement détaillé du support objet de l'invention, avec les pièces de fixation (2), (3) fixées opérationnellement à leurs ailes respectives (11), (12) du corps principal (1) et le tout démonté de l'armature (A) d'une chaise.

La figure 2 représente une vue générale schématique et un agrandissement détaillé, similaire à la figure précédente avec les pièces de fixation (2), (3) fixées opérationnellement à leurs ailes respectives (11), (12) du corps principal (1) et le tout monté de l'armature (A) d'une chaise.

Sur ces figures est également représentée une tablette-écritoire (T) rabattue, disposée sur l'aile verticale (12) du corps principal (1).

La figure 3 représente une vue générale schématique en perspective de la première pièce de fixation (2), pour observer sa configuration et particularités.

La figure 4 représente une vue générale schématique en perspective frontale de la seconde pièce de fixation (3), pour observer sa configuration et particularités.

La figure 5 représente une vue générale schématique en perspective postérieure de la seconde pièce de fixation (3), pour observer sa configuration et particularités.

La figure 6 représente une vue sur plan de la seconde pièce de fixation (3).

La figure 7 représente une section, suivant indication A:A de la figure 6.

Description d'une réalisation préférentielle

[0011] Ce qui suit est la description d'un exemple de réalisation pratique, non limitative, de cette invention. D'autres modes de réalisation sont également possibles, où les modifications accessoires apportées n'altèrent pas son fondement.

[0012] L'objet de l'invention est un support démontable, porteur de la tablette-écritoire (T) et pouvant être monté/démonté sur l'armature (A) de n'importe quel siège, rapidement et sans besoin d'outils auxiliaires.

[0013] D'après l'invention, le support démontable préconisé comporte essentiellement :

- un corps principal (1),
- une première pièce de fixation (2) et
- une seconde pièce de fixation (3)

[0014] D'après la réalisation représentée, le corps principal (1) est tubulaire et a une configuration générale

en "L". Elle dispose de moyens pour fixer sur une de ses ailes (11) ladite première pièce de fixation (2) et sur l'autre aile (12) la seconde pièce de fixation (3). En position opérationnelle, l'aile (11) est disposée horizontalement, adossée à un tubulaire horizontal (A1) de l'armature (A) du siège ; et l'aile (12) est disposée verticalement, adossée à un tubulaire vertical (A2) de l'armature (A) du siège.

[0015] Suivant la réalisation représentée, lesdits moyens pour fixer la première pièce de fixation (2) sur l'aile horizontale (11) du corps principal (1) sont des orifices réalisés dans la paroi interne (20) - commune aux deux poches longitudinales (21), (22)- pour y insérer des vis se vissant sur l'aile horizontale (11) du propre corps principal (1).

[0016] Suivant la réalisation représentée, lesdits moyens pour fixer la seconde pièce de fixation (3) sur l'aile verticale (12) du corps principal (1) sont des orifices (301) -réalisés en une portion de siège (30)- pour y insérer des vis se vissant sur l'aile verticale (12) du propre corps principal (1). Cf. figures 5 et 7.

[0017] La tablette-écritoire-(T) est également disposée à l'extrémité de cette aile verticale (12). Pour l'invention, il est indifférent que la tablette-écritoire (T) soit fixe ou rabattable par rapport à cette aile verticale (12) et par conséquent, au corps principal (1).

[0018] Les deux pièces de fixation (2), (3) sont disposées stratégiquement orientées pour monter/démonter cet ensemble sur l'armature (A) du siège rapidement et sans outil auxiliaire ni manipulation complexe : la première pièce de fixation (2) est disposée horizontalement sur l'aile horizontale (11) du corps principal (1) et se monte/démonte d'un tubulaire horizontal (A1) de l'armature (A) du siège et la seconde pièce de fixation (3) est disposée verticalement sur l'aile verticale (12) du corps principal (1) et se monte/démonte d'un tubulaire vertical (A2) de l'armature (A) du siège.

[0019] Chacune de ces pièces de fixation (2), (3) définit aussi ou comporte des conformations stratégiques pour cette fin.

[0020] D'après l'invention et suivant la réalisation représentée, la première pièce de fixation (2) définit une poche longitudinale inférieure (21) et une poche longitudinale supérieure (22), opposées entre elles vers les deux côtés d'une paroi commune. La poche longitudinale supérieure (22) est pourvue d'une paroi/butée (23) sur une de ses bases. Cf. figure 3.

[0021] Le montage de la pièce de fixation (2) sur le tubulaire horizontal (A1) de l'armature (A) est fait par déformation élastique de la poche longitudinale inférieure (21).

[0022] D'après l'invention et suivant la réalisation représentée, la seconde pièce de fixation (3) définit deux bras en arc (31a), (31b) qui émergent opposés, déphasés linéairement en délimitant entre eux une ouverture (32) et coaxiaux entre eux, en délimitant en continuité un logement (33).

[0023] Avec cette configuration, les éléments et les particularités de l'invention, pour monter le ensemble sur

l'armature (A) d'un siège il suffit de :

a) disposer le tubulaire vertical (A2) de l'armature (A) sur la ouverture (32) de la seconde pièce de fixation (3) et tourner le corps principal (1) pour que ce tubulaire (A2) aille dans le logement (33) de façon que le ensemble du support puisse se déplacer linéairement sur le tubulaire vertical (A2) guidé par la seconde pièce de fixation (3) ; et

b) emboucher le tubulaire horizontal (A1) de l'armature (A) dans la poche longitudinale inférieure (21) de la première pièce de fixation (2) le ensemble du support étant positionné sur l'armature (A) du siège grâce à la déformation élastique de la poche longitudinale inférieure (21).

[0024] Pour démonter l'ensemble de l'armature (A) du siège il suffit d'effectuer ces opérations dans le sens inverse.

[0025] Les matériaux, les dimensions, les proportions et, en général, tous les autres détails accessoires ou secondaires n'altérant, ne changeant ni ne modifiant la conception essentielle proposée pourront être variables.

[0026] Les termes dans lesquels se mémoire est rédigé sont certains et reflètent fidèlement l'objet décrit, qui doit être considéré dans son sens le plus élargi et jamais de façon limitative.

Revendications

1. Support démontable, porteur de tablettes-écritoire en sièges; **caractérisé par** le fait de comporter un corps principal (1) porteur de la propre tablette-écritoire (T) et avec une configuration générale en "L", disposant fixement sur son aile horizontale (11) une première pièce de fixation (2) et sur son aile verticale (12) une seconde pièce de fixation (3) ; avec la particularité que les deux pièces de fixation (2), (3) disposent de conformations respectives stratégiques et stratégiquement orientées pour monter/démonter cet ensemble sur un tubulaire horizontal (A1) et sur un tubulaire vertical (A2) de l'armature (A) du siège sans outil auxiliaire ni manipulation complexe.
2. Support démontable, suivant revendication 1, **caractérisé par le fait que** la première pièce de fixation (2) définit une poche longitudinale supérieure (22) pourvue d'une paroi/butée (23) sur une de ses bases en laquelle la poche (22) se fixe sur l'aile horizontale (11) du corps principal (1) ; et une poche longitudinale inférieure (21) déformable élastiquement pour être montée/démontée sur le tubulaire horizontal (A1) par déformation élastique.
3. Support démontable, suivant revendication 1, **caractérisé par le fait que** la seconde pièce de fixation

(3) se fixe sur l'aile verticale (12) du corps principal (1) et définit deux bras en arc (31 a), (31 b) qui émergent opposés, déphasés linéairement en délimitant entre eux une ouverture (32), et coaxiaux entre eux en délimitant en continuité un logement (33) pour être monté/démonté sur le tubulaire vertical (A2).

4. Support démontable, suivant une des revendications précédentes, **caractérisé Par le fait que** les moyens pour fixer la première pièce de fixation (2) sur l'aile horizontale (11) du corps principal (1) sont des orifices réalisés dans la paroi interne (20) commune aux deux poches longitudinales (21), (22) pour y insérer des vis se vissant sur l'aile (11) du propre corps principal (1).
5. Support démontable, suivant une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les moyens pour fixer la seconde pièce de fixation (3) sur l'aile verticale (12) du corps principal (1) sont des orifices (301), réalisés sur une portion de siège (30), pour y insérer des vis se vissant sur l'aile (12) du propre corps principal (1).
6. Support démontable, suivant une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** ledit corps principal (1) est tubulaire.

30 Revendications modifiées conformément à la règle 137(2) CBE.

1. Support démontable, porteur de tablettes-écritoire en sièges; qui comporte par le fait de un corps principal (1) porteur de la propre tablette-écritoire (T) et avec une configuration générale en "L", disposant fixement sur son aile horizontale (11) une première pièce de fixation (2) et sur son aile verticale (12) une seconde pièce de fixation (3); avec la particularité que les deux pièces de fixation (2), (3) disposent de conformations respectives stratégiques et stratégiquement orientées pour monter/démonter cet ensemble sur un tubulaire horizontal (A1) et sur un tubulaire vertical (A2) de l'armature (A) du siège sans outil auxiliaire ni manipulation complexe, **caractérisé par le fait que** la première pièce de fixation (2) définit une poche longitudinale supérieure (22) pourvue d'une paroi/butée (23) sur une de ses bases en laquelle la poche (22) se fixe sur l'aile horizontale (11) du corps principal (1); et une poche longitudinale inférieure (21) déformable élastiquement pour être montée/démontée sur le tubulaire horizontal (A1) par déformation élastique.
2. Support démontable, suivant revendication 1, **caractérisé par le fait que** la seconde pièce de fixation (3) se fixe sur l'aile verticale (12) du corps principal (1) et définit deux bras en arc (31 a), (31 b) qui émer-

gent opposés, déphasés linéairement en délimitant entre eux une ouverture (32), et coaxiaux entre eux en délimitant en continuité un logement (33) pour être monté/démonté sur le tubulaire vertical (A2).

5

3. Support démontable, suivant une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les moyens pour fixer la première pièce de fixation (2) sur l'aile horizontale (11) du corps principal (1) sont des orifices réalisés dans la paroi interne (20) commune aux deux poches longitudinales (21), (22) pour y insérer des vis se vissant sur l'aile (11) du propre corps principal (1). 10
4. Support démontable, suivant une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les moyens pour fixer la seconde pièce de fixation (3) sur l'aile verticale (12) du corps principal (1) sont des orifices (301), réalisés sur une portion de siège (30), pour y insérer des vis se vissant sur l'aile (12) du propre corps principal (1). 15 20

25

30

35

40

45

50

55

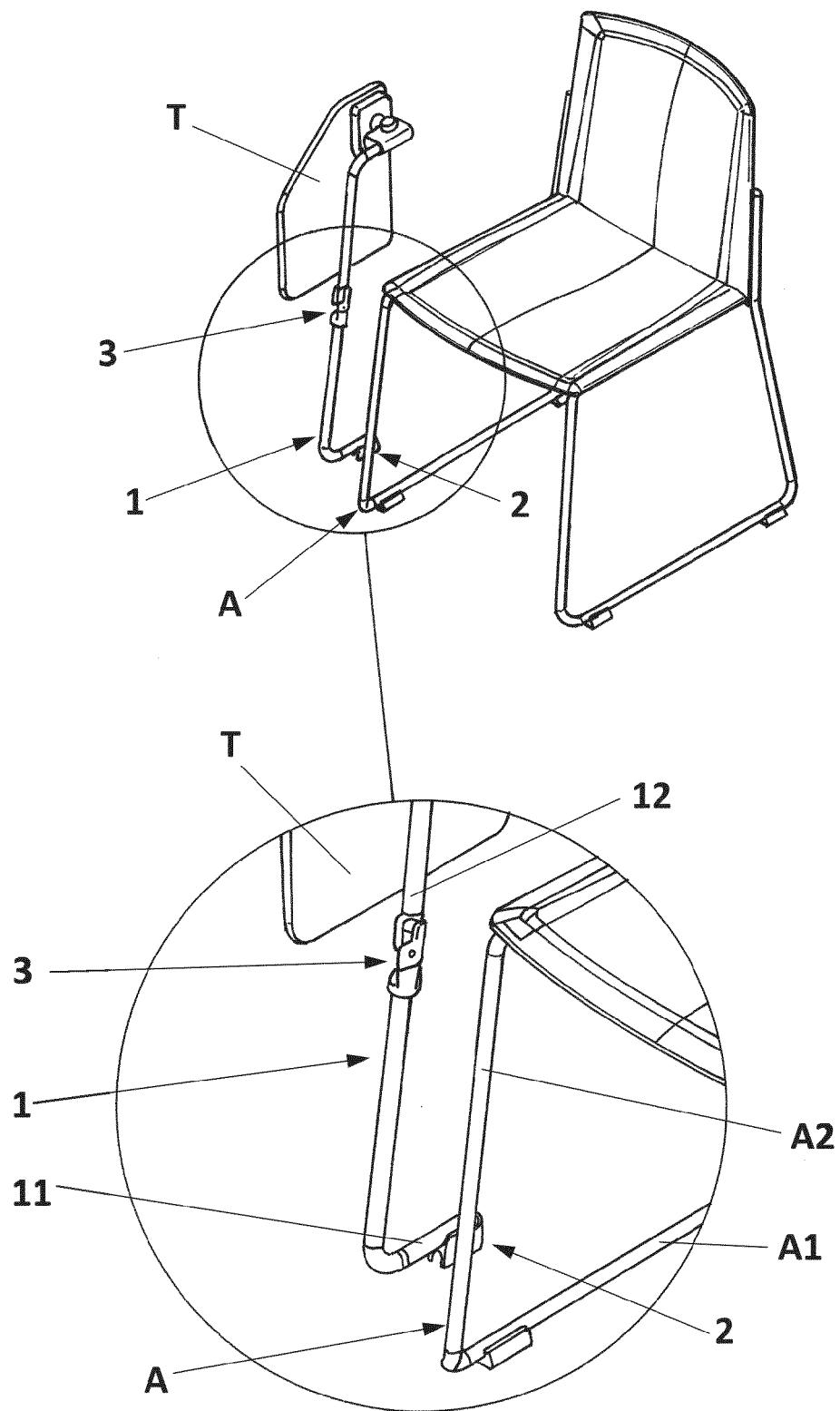


FIG. 1

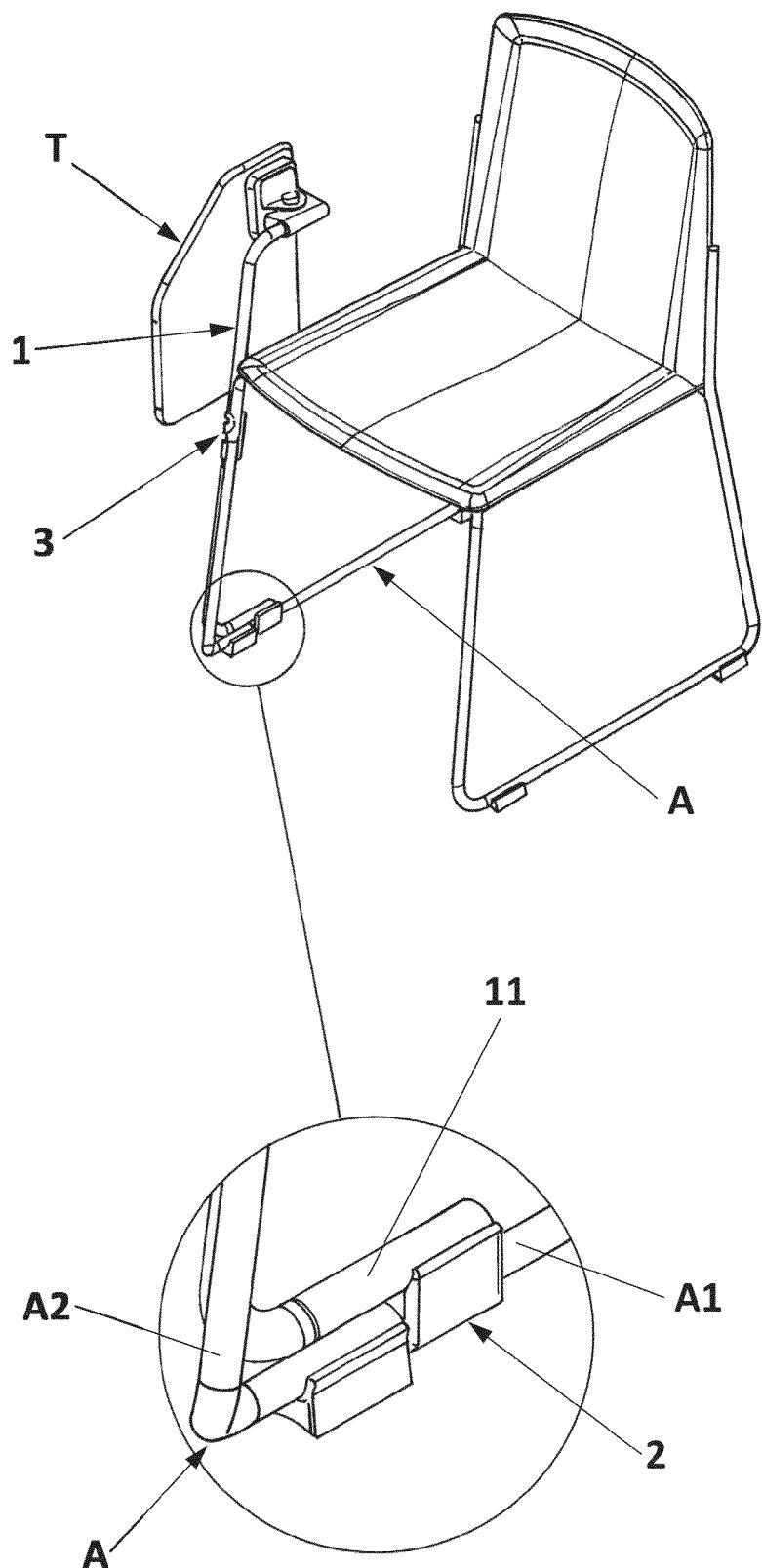


FIG. 2

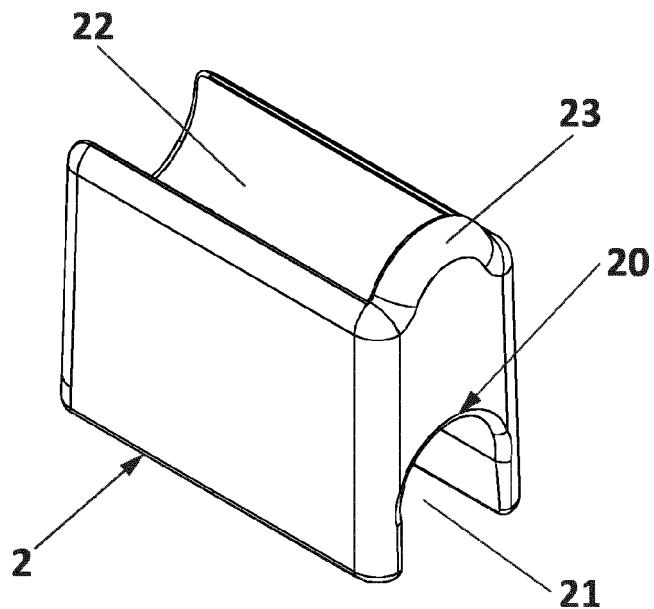


FIG. 3

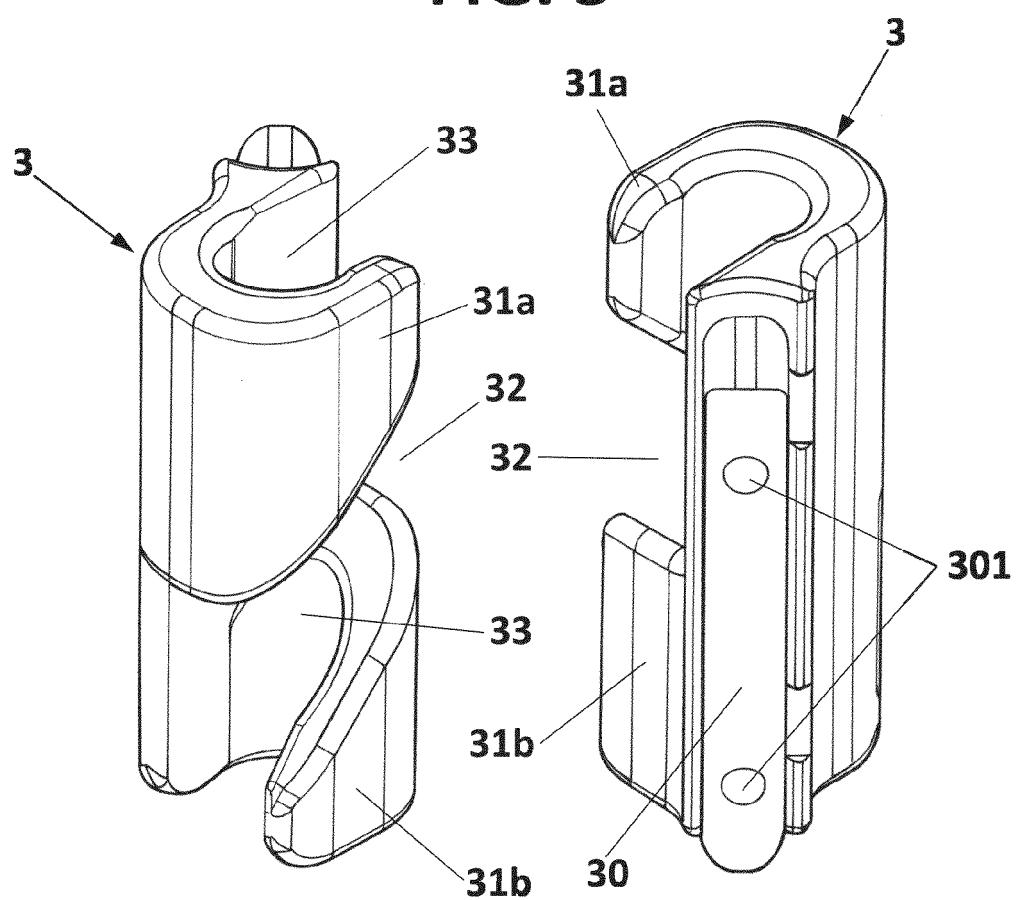
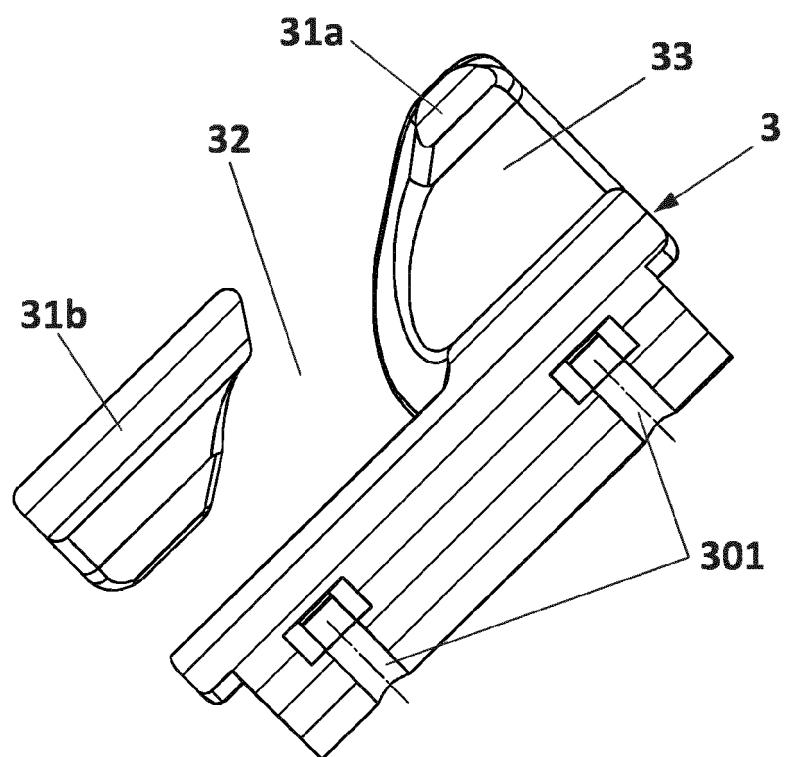
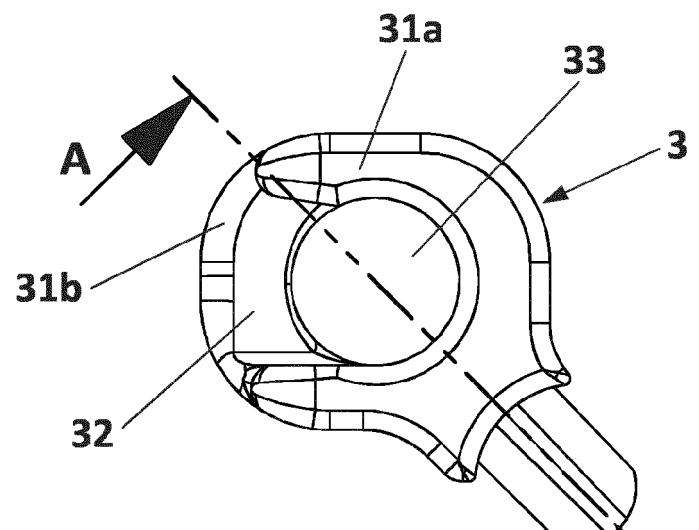


FIG. 4

FIG. 5





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS					
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)		
X	US 3 680 911 A (DUPUIS JEAN) 1 août 1972 (1972-08-01) * revendications; figures * -----	1,6	INV. A47C7/70		
A	US 5 865 124 A (WROE DWIGHT W [US]) 2 février 1999 (1999-02-02) * abrégé; figures * -----	2-5			
A		1			
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)		
			A47C		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications					
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur			
La Haye	11 décembre 2015	Amghar, Norddin			
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES					
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention				
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date				
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande				
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons				
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant				

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 15 38 2381

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-12-2015

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
15	US 3680911 A 01-08-1972	AT BE DE DK FI FR GB LU NL OA SE US	298725 B 756100 A1 2046176 A1 137032 B 51760 B 2058729 A5 1273100 A 61695 A1 7013985 A 3485 A 371365 B 3680911 A	15-04-1972 15-02-1971 08-04-1971 09-01-1978 31-12-1976 28-05-1971 03-05-1972 18-01-1971 25-03-1971 30-03-1971 18-11-1974 01-08-1972
20	US 5865124 A 02-02-1999	AUCUN		
25				
30				
35				
40				
45				
50				
55				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- ES 1029256 [0004]
- ES 2294879 [0004]
- US 6073997 A [0004]
- US 6224149 B [0004]